

## **Description du poste**

**Cette offre d'emploi a pour but de constituer un vivier de candidats qui seront recrutés au cours de l'année scolaire 2024/2025, au fil de l'eau selon les possibilités de recrutement.**

**C'est pourquoi elle reste d'actualité jusqu'au 31/08/2025.**

L'accompagnant/accompagnante des élèves en situation de handicap (AESH) accompagne un ou plusieurs élèves en situation de handicap en fonction de l'aide attribuée (individuelle, mutualisée ou collective) par la Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes (CDAPH).

Il apporte une aide humaine qui répond à des besoins particuliers des élèves liés à des déficiences motrices, sensorielles, intellectuelles, psychiques ou à une maladie invalidante.

En concertation avec l'enseignant et l'équipe éducative, l'AESH intervient :

Dans l'accès aux apprentissages pour apporter une aide aux tâches scolaires,

Dans les actes de la vie quotidienne :

- pour aider à l'installation des élèves et à la manipulation du matériel scolaire
- pour favoriser leur mobilité et leurs déplacements dans l'enceinte de l'école/établissement.
- pour aider aux gestes d'hygiène, de confort et de sécurité en accomplissant des gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière.

Dans les activités de la vie sociale et relationnelle :

- pour favoriser l'autonomie de l'élève et encourager ses progrès en lui apportant l'aide nécessaire dans tous les actes qu'il ne peut réaliser seul,
- pour favoriser la communication entre l'élève et ses camarades dans toutes les activités qui enrichissent les apprentissages scolaires en apportant une aide en dehors des temps d'enseignement (récréations, sorties de classe),

En outre, l'AESH, collabore au suivi des PPS (projet personnalisé de scolarisation), participe aux réunions d'élaboration ou de régulation du projet personnalisé de l'élève, participe aux rencontres avec la famille, aux équipes de suivi de scolarisation (ESS).

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter le guide pratique des AESH via le lien ci-dessous : <https://www.ac-toulouse.fr/media/20633/download>

## **Descriptif du profil recherché**

### **Vous voulez vous investir ?**

Auprès d'enfants et adolescents,

Aider des personnes en situation de handicap,

Vous engager au sein d'une équipe éducative,

Participer à l'accompagnement éducatif et scolaire d'un enfant.

### **Vous êtes ?**

Patient, discret, respectueux, empathique et à l'écoute.

Titulaire d'au moins UNE de ces trois conditions :

- être titulaire d'une expérience de 9 mois dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situation de handicap,
- être titulaire d'un diplôme d'aide à la personne (CAP petite enfance par exemple),
- être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat).

Au moment de postuler, il vous sera demandé de **joindre obligatoirement votre CV, votre lettre de motivation et vos diplômes**. Si vous êtes éligible avec le critère d'expérience de 9 mois, vous devez joindre un justificatif (contrat de travail) à la place du diplôme.

### **Conditions particulières exercice**

Le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) correspond à un regroupement d'établissements dont le périmètre est constitué d'écoles, de collèges et de lycées autour d'une tête de réseau (un collège le plus souvent).

Dans le département de l'Aveyron, les PIAL sont inter-degrés. Ils comprennent donc à la fois des écoles et des EPLE (établissement public local d'enseignement).

Ainsi, dès qu'un(e) candidat(e) est recruté(e), il (elle) est affecté(e) à un PIAL. Au sein de celui-ci, le pilote, en lien avec le coordonnateur, affectera l'AESH au sein d'un ou de plusieurs établissements.

Le département de l'Aveyron regroupe 14 PIAL dont vous pouvez consulter la cartographie :

<https://www.ac-toulouse.fr/media/17573/download>

### **Rémunération**

Les AESH sont recrutés par contrat de droit public en CDD de 3 ans renouvelable en CDI. Le salaire est calculé sur la base du SMIC en fonction de la quotité de temps de travail. Cette quotité est fixée à 62 % (soit 24h/semaine) au moment du recrutement et peut évoluer au cours de la vie professionnelle.

Indemnités complémentaires (selon conditions) :

Indemnité de fonction (1529€ brut annuel calculé selon la quotité de temps de travail)

Supplément Familial de Traitement (SFT)

Remboursement forfaitaire au titre de la protection sociale complémentaire en santé : 15€ mensuels

Prime de mobilité durable (de 100 à 300€ par an en fonction du nombre de déplacements réalisés)

**Service à contacter** : Le service de l'école inclusive de la DSDEN 12, la coordonnatrice ASH, Corinne Fontanieu

[recrutement.AESH12@ac-toulouse.fr](mailto:recrutement.AESH12@ac-toulouse.fr)

**Recruteur** : Christel Lombard

**Descriptif employeur** : La Direction des Services Départementaux de l'Aveyron (DSDEN 12) emploie en CDD (3 ans) et en CDI les AESH.